

# INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE Association internationale sans but lucratif Avenue Milcamps 105, 1030 Bruxelles, Belgique BCE 0535.539.869 (RPM Bruxelles)

(Ci-dessous « l'ACI »)

Bruxelles, le 24 octobre 2024

#### Bureau Mondial:

International Cooperative Alliance– AISBL Avenue Milcamps 105 1030 Bruxelles Belgique TVA: BE 0535 539 869 T: +32.2.743.10.30 ica@ica.coop www.ica.coop

#### Regions:

Afrique Nairobi – Kenya www.icaafrica.coop

Amériques San José – Costa Rica www.aciamericas.coop

Asie et Pacifique New Delhi – Inde www.icaap.coop

Europe
Bruxelles – Belgique
www.coopseurope.coop

# Secteurs:

Agriculture (ICAO)

Banque (ICBA) www.icba.coop

Consommateurs (CCW) www.ccw.coop

Pêche (ICFO) www.icfo.coop

Santé (IHCO)

Logement www.housinginternational.

Assurance (ICMIF) www.icmif.org

Industrie et Services (CICOPA) www.cicopa.coop Chers membres,

Conformément aux articles 17 et 19 des statuts, nous avons le plaisir d'inviter les membres et les administrateurs du conseil d'administration de l'ACI à participer à l'assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui se tiendra le 29 novembre 2024 à 9h30 IST à New Delhi, en Inde, au Bharat Mandapam, Pragati Maidan, New Delhi, Inde.

Les procédures d'organisation pour cette assemblée générale expliquant les modalités des votes peuvent être <u>téléchargées ici</u>

# I. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Ouverture de l'assemblée générale
- 2. Nomination du bureau
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACI du 20 juin 2024
- 5. Conseil d'administration de l'ACI : confirmation du mandat des administrateurs généraux nommés par le conseil d'administration de l'ACI par cooptation et annonce des nouveaux administrateurs
- 6. Rapport du président
- 7. Rapport du directeur général
- 8. Plan de travail 2025 et Année internationale des coopératives
- 9. Plan stratégique 2026-2030
- 10. Rapport du groupe de travail examinant les modifications des droits de vote et des cotisations des membres
- 11. Approbation de l'amendement au règlement intérieur de l'assemblée générale
- 12. Consultation et recommandations sur l'identité coopérative
- 13. Prochaine assemblée générale de l'ACI en juin 2025

#### **II. Documents**

Les principaux documents nécessaires aux délibérations de l'assemblée générale seront envoyés aux membres au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la réunion. Ils pourront être téléchargés ici

Les statuts et le règlement intérieur de l'assemblée générale peuvent être consultés ici

#### III. Présence

Cette assemblée générale ordinaire ne se tiendra pas sous une forme hybride. Nous vous demandons donc de faire de votre mieux pour y assister en personne.



# **IV. Procuration**

Comme le prévoit l'article 18 des statuts, chaque membre effectif a le droit de donner procuration à un autre membre effectif. Le formulaire de procuration doit être renvoyé à l'ACI au plus tard le 25 novembre 2024. Le formulaire de procuration est disponible sur demande auprès de Gretchen Hacquard à l'adresse <a href="https://hacquard.org/h

# V. Inscription

Si vous assistez à l'assemblée générale de l'ACI, veuillez vous inscrire dès que possible et au plus tard le 25 novembre 2024 à minuit (CET). Les formulaires d'inscription ont été envoyés avec des instructions individualisées à chaque membre effectif et à chaque circonscription éligibles.

Cordialement,

Jeroen Douglas Directeur général